

## **FAMILLES RURALES CLEF VERTE**

**Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901**

**SIEGE SOCIAL : 2 RUE DES GRANGES – 25 580 ETALANS**

### **Exercice 2022**

**(01/01/2022 - 31/12/2022)**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2022**



# FAMILLES RURALES CLEF VERTE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 2 RUE DES GRANGES – 25 580 ETALANS

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux sociétaires,

### **I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES CLEF VERTE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES CLEF VERTE à la fin de cet exercice.

### **II. Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

### **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES CLEF VERTE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 30 Mai 2023**  
**Le Commissaire aux Comptes**

**SAS AGILIANCE AUDIT**  
**Représentée par :**  
**Alexine GOUX, Associée**



**AGILIANCE AUDIT**  
9 rue de Faltans  
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE  
[audit@agiliance.fr](mailto:audit@agiliance.fr)  
Siren 818 047 987  
TVA FR 32 818 047 987



## Compte de résultat GLOBAL

du 01/01/22 au 31/12/22

N° des comptes	CHARGES	Réal. annuel	Réal. Annuel N-1	N° des comptes	PRODUITS	Réal. annuel	Réal. Annuel N-1
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	<b>48 688,91 €</b>	<b>36 345,66 €</b>	<b>70</b>	<b>PRESTATION DE SERVICE</b>	<b>472 628,24 €</b>	<b>403 650,45 €</b>
	Alimentation Boisson	12 665,81 €	10 218,67 €		CAF PSU	165 491,54 €	123 339,72 €
	Fournitures d'activités	8 237,46 €	5 115,23 €		Aides FILAJ		0,00 €
	Eau Electricité		0,00 €		MSA PSO PSU		0,00 €
	Combustibles et Carburants	1 030,92 €	445,74 €		MSA PSU		0,00 €
	Fournitures d'entretien	17 171,96 €	15 385,21 €		Participation des familles	264 827,73 €	241 078,03 €
	Fournitures diverses	9 582,76 €	5 180,81 €		Vente de marchandises	490,00 €	430,00 €
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>148 705,34 €</b>	<b>116 509,35 €</b>		Part. associations MAD personnel	7 008,00 €	7 008,00 €
	Sous traitance repas	66 464,77 €	59 491,66 €		Remise accordée		0,00 €
	MAD locaux	67 109,00 €	44 844,00 €		Participations diverses	8 732,87 €	5 895,50 €
	Locations	7 653,26 €	6 196,12 €		CAF PSO	26 078,10 €	25 899,20 €
	Entretien et réparation	4 307,64 €	2 745,22 €	<b>73</b>	<b>CONCOURS PUBLICS</b>	<b>160 553,53 €</b>	<b>126 005,10 €</b>
	Prime d'assurance	1 430,09 €	0,00 €		Subvention CAF	160 553,53 €	126 005,10 €
	Services extérieurs divers	1 740,58 €	3 232,35 €		Subvention MSA		0,00 €
	Loyers et charges locatives locaux		0,00 €		Subvention Conseil départemental		0,00 €
	Documentation générale (+AVM)		0,00 €		Subvention Conseil régional		0,00 €
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>62 222,57 €</b>	<b>49 094,79 €</b>		Subventions autres		0,00 €
	Programme pédagogique	24 849,79 €	21 676,87 €	<b>74</b>	<b>SUBVENTION D'EXPLOITATION</b>	<b>145 517,43 €</b>	<b>114 186,32 €</b>
	Honoraires	5 569,34 €	4 471,02 €		Subventions Etat		0,00 €
	Frais de déplacement	1 813,10 €	745,70 €		Subventions communales		0,00 €
	Reception restauration	880,45 €	0,00 €		Subventions intercommunales		0,00 €
	Hebergement	2 013,83 €	944,08 €		Subventions Conseil régional		0,00 €
	Frais de structure divers	7 566,45 €	5 927,30 €		Subventions Conseil départemental		0,00 €
	Transports	4 181,00 €	1 040,00 €		Subventions nationales		0,00 €
	MAD du personnel	15 348,61 €	14 289,82 €		Subventions CAF		0,00 €
<b>63</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>15 831,26 €</b>	<b>5 389,92 €</b>		Subventions diverses	1 156,00 €	1 734,00 €
	Taxe sur salaire	14 865,00 €	4 537,00 €		Partenaire 1	39 770,81 €	6 197,00 €
	Taxe transport		0,00 €		Partenaire 2	59 676,10 €	52 363,00 €
	Taxes diverses	966,26 €	852,92 €		Partenaire 3	8 589,95 €	5 238,00 €
<b>64</b>	<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>591 661,96 €</b>	<b>456 077,63 €</b>		Partenaire 4	2 298,00 €	2 188,00 €
	Formation du personnel	6 221,00 €	3 951,28 €		Partenaire 5		1 500,00 €
	Frais divers		0,00 €		Partenaire 6	34 026,57 €	44 966,32 €
	Medecine du travail	3 465,60 €	3 033,60 €		Partenaire 7		0,00 €
	Rémunération du personnel	581 975,36 €	449 092,75 €		Partenaire 8		0,00 €
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>4 642,01 €</b>	<b>3 434,91 €</b>		Partenaire 9		0,00 €
	Subventions accordées		0,00 €		Partenaire 10		0,00 €
	Pertes sur créances irrécouvrables	642,78 €	0,00 €		Partenaire 11		0,00 €
	Charges diverses de gestion courantes	54,23 €	1,01 €	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>4 260,45 €</b>	<b>3 426,93 €</b>
	Cotisations différents échelons	3 945,00 €	3 433,90 €		UDAF Fds special	253,88 €	0,00 €
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		Produits divers de gestion courante	6,57 €	6,93 €
	Interets des emprunts		0,00 €		Cotisations différents échelons	4 000,00 €	3 420,00 €
	Frais financiers divers		0,00 €	<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 096,34 €</b>	<b>404,21 €</b>
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 835,95 €</b>	<b>20 093,32 €</b>		Produits financiers divers	1 096,34 €	404,21 €
	Charges exceptionnelles		200,00 €	<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>15 487,26 €</b>	<b>37 015,24 €</b>
	Charges sur exercices antérieurs	1 835,95 €	19 893,32 €		Produits exceptionnels		106,46 €
	VNC des éléments actifs cedes		0,00 €		Produits sur exercices antérieurs	9 998,70 €	33 387,95 €
	Ch. diverses de gestion courantes		0,00 €		Produits des cessions d'él. actifs		0,00 €
<b>68</b>	<b>DOTATIONS</b>	<b>5 057,94 €</b>	<b>8 717,16 €</b>		Quote part de sub. équipement	5 488,56 €	3 520,83 €
	Dotation aux amortissements	3 822,84 €	4 482,71 €		Produits exceptionnels		0,00 €
	Provisions départ en retraite	187,38 €	0,00 €	<b>78</b>	<b>REPRISE D'AMORTISSEMENTS</b>	<b>2 383,17 €</b>	<b>7 006,19 €</b>
	Provision charges et risques divers	1 047,72 €	4 234,45 €		Reprises sur provision	2 383,17 €	7 006,19 €
				<b>79</b>	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>8 179,19 €</b>	<b>40 065,41 €</b>
					Autres transferts de charges d'exploitation	3 913,75 €	23 925,30 €
					transferts de charges Chorun CPAM	4 265,44 €	16 140,11 €
					<b>TOTAL</b>	<b>810 105,61 €</b>	<b>731 759,85 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>878 645,94 €</b>	<b>695 662,74 €</b>				

	Réalisé	Réalisé
Résultat d'Exploitation :	-68 540,33 €	36 097,11 €
Prix de revient :	-	-
Unité d'heure :	0,00	0,00

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à : Etalans  
 Le : 25/03/2023  
 Nom et Qualité du signataire :  
**Madame Hélène VUILLET**

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 22	NET 21	PASSIF	NET 22	NET 21
<u>IMMOBILISE</u>					<u>FONDS PROPRES</u>		
Immobilisations	66 293,51 €	55 666,38 €	10 627,13 €	6 001,84 €	Report à nouveau	243 705,19 €	254 595,22 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Elaians	124 205,85 €	80 106,95 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Fallérans	11 151,00 €	8 853,95 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Hôpital du Grosbois	13 319,82 €	12 728,63 €
Cautions	0,00 €		0,00 €		Subvention d'investissement	5 486,55 €	13 192,56 €
					Réserves	0,00 €	0,00 €
					Résultat de l'exercice	-66 540,33 €	36 097,11 €
<b>TOT. ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>66 293,51 €</b>	<b>55 666,38 €</b>	<b>10 627,13 €</b>	<b>6 001,84 €</b>	<b>TOT. FONDS PROPRES</b>	<b>329 330,06 €</b>	<b>405 574,42 €</b>
<u>CIRCULANT</u>					<u>PROVISIONS</u>		
Clients et comptes rattachés	45 344,86 €	6 079,39 €	39 265,47 €	50 644,07 €	Provisions pour risques et charges	4 153,83 €	3 966,45 €
Autres créances diverses	68 149,40 €		68 149,40 €	78 939,66 €	<u>DETTES</u>		
					Dettes fournisseurs	38 076,07 €	77 622,81 €
					Autres dettes diverses	30 136,15 €	16 232,23 €
					Dettes fiscales et sociales	116 008,83 €	87 495,76 €
					Dettes financières	0,00 €	0,00 €
Disponibilité	400 230,24 €		400 230,24 €	442 398,09 €	Pdt constatés d'avance	12 598,50 €	1 156,00 €
Charges constatées d'avance	12 031,22 €		12 031,22 €	14 063,81 €			
<b>TOT. ACTIF CIRCULANT</b>	<b>525 755,72 €</b>	<b>6 079,39 €</b>	<b>519 676,33 €</b>	<b>586 045,63 €</b>	<b>TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS</b>	<b>200 973,38 €</b>	<b>186 473,05 €</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>592 049,23 €</b>	<b>61 745,77 €</b>	<b>530 303,46 €</b>	<b>592 047,47 €</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>530 303,46 €</b>	<b>592 047,47 €</b>

Familles Rurales Clef Verte

Exercice clos le 31/12/2022

Durée 12 mois

Résultat	-68 540 €
Total du bilan	530 303 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels

**1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

Familes Rurales La Clef Verte est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de

Répondre à leurs besoins

Les accompagner dans leurs missions d'éducation

Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties

Des activités socio-culturelles et sportives

Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants

Les moyens mis en œuvre

- les activités de l'association sont financées en partie par les usagers pour les activités service pour la Petite Enfance, par les associations employeurs pour la partie

- par la contribution des communes et la CAF pour les crèches et le relais

Les crèches et le relais exercent leur activité dans des locaux mis à disposition par les communes. Les formations se déroulent dans les locaux de l'association

Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants extérieurs

**2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Ouverture de la micro-crèche à l'Hôpital du Grosbois au 01/01/2022

**Rappel sur l'affectation du résultat 2021 :**

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2021 a été affecté conformément à la décision de l'Assemblée générale de la façon suivante

- Report à nouveau association	10 890,03 €
- Report à nouveau Etalans	44 098,90 €
- Report à nouveau Falierans	2 297,05 €
- Report à nouveau Hôpital du Grosbois	591,19 €
<b>Total résultat 2021</b>	<b>38 097,11 €</b>

**3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE**

RAS

**4 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler

La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite

**5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF**

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2022
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	12 498,68 €	4 026,61 €	- €	16 525,29 €
Matériel de transport	22 282,50 €	- €	- €	22 282,50 €
Matériel de bureau et informatique	17 728,87 €	1 539,00 €	2 788,40 €	16 479,47 €
Mobilier	- €	1 554,92 €	- €	1 554,92 €
Matériel	8 226,63 €	1 317,60 €	102,90 €	9 441,33 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	<b>60 736,68 €</b>	<b>8 448,13 €</b>	<b>2 891,30 €</b>	<b>66 293,51 €</b>

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2022
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	12 498,68 €	203,57 €	- €	12 702,25 €
Matériel de transport	22 282,50 €	- €	- €	22 282,50 €
Matériel de bureau et informatique	14 894,63 €	1 802,04 €	2 788,40 €	13 908,27 €
Mobilier	- €	44,34 €	- €	44,34 €
Matériel	5 059,03 €	1 772,89 €	102,90 €	6 729,02 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	<b>54 734,84 €</b>	<b>3 822,84 €</b>	<b>2 891,30 €</b>	<b>55 666,38 €</b>

### Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
<b>Sous Total</b>	- €	- €	- €	- €
Usagers	41 800,97 €	41 800,97 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	45 170,00 €	45 170,00 €	- €	- €
Collectivités locales	23 215,24 €	23 215,24 €	- €	- €
Autres créances	3 308,05 €	3 308,05 €	- €	- €
<b>Sous Total</b>	<b>113 494,26 €</b>	<b>113 494,26 €</b>	- €	- €
Charges constatées d'avance	12 031,22 €	12 031,22 €	- €	- €
<b>Total créances</b>	<b>125 525,48 €</b>	<b>125 525,48 €</b>	- €	- €

Charges Constatées d'Avance	12 031 €
DEFI INFO 01/06/22-31/05/23	236 €
DEFI INFO 01/11/2022-31/10/2023	60 €
GEFC DROPBOC 25/10/2022-24/10/2023	169 €
LA CHIGNOLE COTIS 2022/2023	200 €
VIVI COUD 09/2022-06/2023	1 080 €
FLORENCE ROUSSEY PALISSOT 10/2022-06/2023	1 867 €
PERNET SARAH 09/2022-06/2023	2 976 €
ROY PHILIPPE 09/2022-06/2023	2 700 €
VANDEVOORDE 09/2022-06/2023	2 093 €
GROSEVOUIGE 09/2022-06/2023	342 €
OVH 01/11/2022-31/10/2023	36 €
Ovh 01/12/2022-30/11/2023	8 €
Grenke Location 1T 2023	338 €
Grenke Location redevance 2023	127 €

### Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2022
Provision des comptes clients	7 414,84 €	- €	1 335,45 €	6 079,39 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	3 075,46 €	- €	- €	3 075,46 €
	<b>10 490,30 €</b>	- €	<b>1 335,45 €</b>	<b>9 154,85 €</b>

### Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2022
Provision risque	- €	- €	- €	- €
Provision retraite	890,99 €	187,38 €	- €	1 078,37 €
	<b>890,99 €</b>	<b>187,38 €</b>	- €	<b>1 078,37 €</b>

### 6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Subventions d'investissements				
Nature	Solde au 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2022
Subventions FABLAB	21 181,45 €	- €	2 215,45 €	18 966,00 €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	<b>21 181,45 €</b>	- €	<b>2 215,45 €</b>	<b>18 966,00 €</b>

Reprise des Subventions d'investissements				
Nature	Solde au 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2022
Subventions FABLAB	7 988,89 €	5 488,56 €	- €	13 477,45 €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	<b>7 988,89 €</b>	<b>5 488,56 €</b>	- €	<b>13 477,45 €</b>

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières	- €	- €	- €	- €
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
<b>Sous total</b>	- €	- €	- €	- €
<b>Autres Dettes</b>				
Fournisseurs	38 076,07 €	38 076,07 €	- €	- €
Autres dettes diverses	28 235,97 €	28 235,97 €	- €	- €
Dettes Usagers	1 900,18 €	1 900,18 €	- €	- €
Dettes Personnel	56 570,62 €	56 570,62 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations	- €	- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut org sociaux	59 438,21 €	59 438,21 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques	- €	- €	- €	- €
<b>Sous total</b>	<b>184 221,05 €</b>	<b>184 221,05 €</b>	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>184 221,05 €</b>	<b>184 221,05 €</b>	- €	- €
Produits constatés d'avance	12 598,50 €	12 598,50 €	- €	- €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>196 819,55 €</b>	<b>196 819,55 €</b>	- €	- €

Produits Constatés d'Avance	12 598,50 €
Activités socio-culturelles 2022-2023	12 598,50 €

<b>Factures Non Parvenues</b>	<b>833 €</b>
Factures et titres exécutoires MAD locaux, personnel et charges localives pour sites	
Factures réseau Familles Rurales	
Factures fournisseurs non parvenues	833 €

**Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales**

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD Nationale	200	8 75 €	1 750,00 €
Cotisations FQ BFC	200	1,70 €	340,00 €
Cotisations FD 25	200	6,50 €	1 300,00 €
Cotisations fonds Développement national	200	1,95 €	390,00 €
Cotisation association locale	200	1 10 €	220,00 €
		<b>20,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>

**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Elles se décomposent comme suit

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>- €</b>

<b>Charges sur exercices antérieurs</b>	<b>1 835,95 €</b>
Estimations erronées ASP CPAM CHORUM	
Factures 2021 non estimées à la clôture	1 560,74 €
Divers	275,21 €

**PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Ils se décomposent comme suit

<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0 €</b>

<b>Produits sur exercices antérieurs</b>	<b>11 539,70 €</b>
Annulation de provisions charges non facturées CPAM et CHORUM antérieurs à 2022	
CAF régulations	6 207,88 €
Ecart cotisations Uniformation 2021	1 541,00 €
Divers	3 790,82 €
<b>Quoto part subvention investissement viré au résultat</b>	<b>- 5 488,56 €</b>

**7 EFFECTIF**

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	19,96	0,24
<b>TOTAL</b>	<b>19,96</b>	<b>0,24</b>

**8 EMPRUNTS EN COURS**

Pas d'emprunt en cours

**10 PROJECTIONS 2023**

RAS

**11 DETAIL DES SUBVENTIONS**

Familles	264 921 73 €
CAF	352 123 17 €
MSA	- €
Communes	144 361,43 €
Syndicats Intercommunaux	- €
Etat	1 156 00 €
	<b>762 562,33 €</b>

**12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL**

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseils d'administration ou aux assemblées générales des associations locales

En 2022, nous avons recensé 2872 heures effectuées par des bénévoles

Ces heures représentent une valoration économique de 42078 00 €